

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 16 mars 2023

**Délibération**  
**N° 23.026.1**  
**En exercice ... 37**  
**Présents ..... 23**  
**Votants ..... 31**  
**Pour ..... 27**  
**Contre ..... 0**  
**Abstentions... 4**

**PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES**

**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE -  
APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2023**

*Date de la convocation : 10/03/2023*

L'an deux mille vingt-trois  
**Et le 16 mars à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**23 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Frédéric FABRE, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**8 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par madame Brigitte MATHE-MAURY), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Alain CASTAN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Françoise CRASSOUS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Maryse LACOMBE.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

---

**Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire - Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-36, L2312-1 et D5211-18-1 ;

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux du 2 mars 2023 ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de communes doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2023 ;

**Considérant** que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

**Considérant** que, sur la base de ce rapport, les conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2023 et qu'il doit être pris acte de ce débat par la présente délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2<sup>ème</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

S'abstiennent : Serge PESCE, Michel SANCHEZ (représenté par Serge PESCE), Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET,

**A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions),**

**I. PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire transmis pour l'année 2023.

**II. APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 ci-annexé.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MARS 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MARS 2023**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Caralp', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230316-DELIB\_23\_02